

ON NE VOUS DIT PAS TOUT ...

Lors du Comité d'Etablissement du **16/12/2016**, qui avait comme point à l'ordre du jour le fonctionnement du C.E., les élus appartenant à la majorité de gestion ont décidé de voter deux résolutions : Le renouvellement des **prestations 2016 en 2017** et le maintien du Bureau dans ses prérogatives jusqu'à l'élection d'un nouveau bureau.

La trésorière conservera son habilitation jusqu'à la finalisation du rapport de gestion.

### Prestations individuelles pour l'année 2017 :

« Compte tenu des élections professionnelles qui doivent avoir lieu en **Février 2017**, le temps nécessaire pour la mise en place du nouveau CE, des réunions indispensables pour bâtir des orientations sur les trois ans, les élus du CE Pôle-Emploi décident de prolonger les prestations 2016 en l'état sur l'année 2017 conformément aux orientations 2016. »

La **CFE-CGC Métiers de L'Emploi** a voté **contre** le maintien des prestations en l'état pour l'année 2017.

Bien évidemment la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** souhaite que les agents continuent à bénéficier des prestations ASC mais pas à n'importe quel prix !

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** rappelle qu'elle est **contre** les orientations ASC actuelles (notamment, nous estimons que le système de moyenne économique n'est pas une clef de répartition adaptée et que seul le coefficient de l'agent doit être pris en compte).

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** avait proposé son propre projet ASC en début de mandature (lire le projet sur notre blog) et reste fidèle à sa position.

**Pourquoi, dans ces conditions, prolonger les orientations 2016 en 2017 ?**

En effet, les nouveaux élus auraient pu se retrouver dès la proclamation des résultats des élections professionnelles afin de construire un nouveau projet ASC dans l'intérêt de tous les agents.... et comme cela s'est toujours fait lors des mandatures précédentes...

Nos anciens élus verraient-ils poindre le boulet de la sanction de leurs errances passées ???

« Les membres du bureau et la trésorière seront maintenus dans leurs prérogatives jusqu'à la mise en place du nouveau Comité d'Etablissement ».

**De plus, quand décident-ils à la place des Agents ???**

Le Personnel votera en **Février 2017**, afin d'élire les élus du nouveau Comité d'Etablissement qui lui élira les membres du bureau.

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** n'a pas voté **pour**.

**Consultez notre projet détaillé sur :**  
[www.cfecgc-metiersdelemploipaca.fr](http://www.cfecgc-metiersdelemploipaca.fr)

**Mail : [Syndicat.CFE-CGC-PACA@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.CFE-CGC-PACA@pole-emploi.fr)**